

Orléans, le 12 juin 2024

La directrice de Polytech Orléans

Affaire suivie par : Audrey BUCCI

☎ : 02 38 49 73 66

✉ : scolarite.polytech@univ-orleans.fr

Objet : Frais complémentaires facultatifs de 100 € lors de l'inscription à l'école d'ingénieurs Polytech Orléans

Polytech Orléans demande aux élèves qui s'inscrivent ou se réinscrivent dans l'école de s'acquitter de frais d'inscription complémentaires (100 € pour l'année universitaire 2024-2025).

Ces frais ne sont pas liés aux activités pédagogiques de l'école ; ils n'ont pas d'influence sur les résultats académiques ou la réussite des élèves.

Nécessaires, ces frais contribuent à financer des activités spécifiques liées à la vie des élèves dans l'école :

- Organisation de cérémonies pour les élèves : accueil des nouveaux élèves et de leurs parents, remise des diplômes, ... ;
- Soutien financier des clubs et associations d'élèves de l'école ;
- Participation aux déplacements nationaux et internationaux des élèves dans le cadre de leurs activités extrascolaires : rencontres sportives, séminaires de prévention, activité de représentation, ... ;
- Utilisation des locaux de l'école en libre-service pour les activités extrascolaires des élèves ;
- etc.

Cette année encore, l'école va s'investir dans des actions liées aux transitions environnementales et sociétales : un bilan des gaz à effet de serre (BGES) a été effectué l'année dernière, de premières actions seront mises en place dès la rentrée afin d'améliorer les conditions de travail de tous les usagers (élèves, enseignants, personnels administratifs et techniques, vacataires...) de l'école.

Votre participation aidera l'école à soutenir des projets innovants et collaboratifs et renforcera la cohésion entre usagers.

La directrice de Polytech Orléans



Régine WEBER-ROZENBAUM

